

A PERONNE, le 02 novembre 2023

N/Réf.: FP2023-006001
Dossier suivi par : Frédéric POUILLAUDE,
Mél. : sd80@ofb.gouv.fr
V/Réf. : Courriel du 09/10/2023 madame Amandine NANTOIS

Objet : Révision PLU POULAINVILLE sur commune PLU, commune de Poulainville, présenté par
Commune de POULAINVILLE

Suite à votre demande de contribution formulée le 09 octobre 2023, concernant les informations utiles pour la révision du PLU du territoire cité en objet, je vous fais part de mes observations relatives aux enjeux biodiversité.

1. Caractéristiques du projet

Par délibération en date du 11 avril 2022, le conseil municipal de la ville de POULAINVILLE a prescrit la révision de son plan local d'urbanisme. Contribution nous est demandée pour recensement des éléments à porter à la collectivité sans plus de précision sur les objectifs de cette révision (projet d'aménagement, extension de zones industrielles etc...). Nous notons que l'actuel plan local d'urbanisme, approuvé en 2019, est consultable avec l'ensemble de ses pièces sur le site « geoportail-urbanisme, <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/> »

2. Spécificités et enjeux de biodiversité

Poulainville étant un territoire essentiellement agricole, les surfaces occupées par des écosystèmes naturels sont peu importantes. Aucun site sur le territoire communal ne bénéficie donc d'une protection réglementaire.

En effet aucun site natura 2000 n'intercepte le territoire de la commune. Nous notons toutefois dans un rayon rapproché la présence d'une ZNIEFF au nord de la commune dénommée « BOIS DE BERTANGLES ET DE XAVIÈRE ». la commune devra prendre en considération ses ilots boisés comme autant d'éléments constituant des dalles de connexion de type « pas japonais » avec cette identité naturelle et intégrer les sous corridors biologiques qu'ils peuvent induire. Il conviendra donc de maintenir les espaces boisés existants afin d'assurer les continuités écologiques.

Les continuités écologiques des Hauts-de-France ont été identifiées scientifiquement. Elles font partie du porter à connaissance de l'État et doivent être prises en compte dans les documents et projets.

Ces données de diagnostic ont été utilisées pour l'identification de la trame verte et bleue régionale et pour l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE).

Le SRCE de Picardie n'a pas été adopté. Toutefois, si les plans d'action stratégique proposant des mesures ou démarches répondant aux objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités ne sont pas valides, les diagnostics et les cartographies sont des données scientifiquement reconnues.

L'ensemble des réservoirs de biodiversité du projet de SRCE Picardie sont repris dans le scénario de référence de la Trame verte et bleue d'Amiens Métropole comme réservoirs de biodiversité d'intérêt régional. Il conviendra de prendre en considération les documents et recommandations formulées dans cette étude. (*biotope : Etude prospective pour la préservation et la restauration de la Trame Verte et Bleue d'Amiens Métropole. Rapport final. Juillet 2015*).

Francis CATHELAIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded initial 'C' followed by the letters 'P.' and a stylized flourish.